

ARCHIVES DE PHILOSOPHIE DU DROIT

TOME 36

droit et science
publié avec le concours du C.N.R.S.

EXTRAIT



SIREY 1991

La notion de « pré-embryon » dans la littérature politico-scientifique *

Philippe OLIVIERO

*Chargé de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Laboratoire de Psychologie sociale*

*« Essayez plutôt de saisir les problèmes par le bon
bout, en commençant par les réponses ».
Telle est la réponse de l'ermite Maître Robe de
Grue au sage Ti ». (Robert van Gulik, dans Le
mystère du Labyrinthe)*

RÉSUMÉ.— Pour la recherche biomédicale contemporaine, il ne s'agit plus seulement de jeter les fondements scientifiques d'une expérimentation sur le vivant, mais encore d'asseoir les conditions de possibilités de la subjectivation des « matériaux corporels d'origine humaine ». L'étude de l'argumentaire développé en faveur de l'expérimentation sur les embryons de moins de 14 jours nous permet de mettre à jour les mécanismes de la communication scientifique en direction des décideurs politiques responsables du financement des programmes de recherche. Au terme d'une analyse minutieuse, nous découvrirons ainsi les différentes voies que la biologie offre à la pensée pour se représenter l'incarnation d'une personne. Cette tentative des scientifiques de fonder une éthique de l'expérimentation sur l'homme sur des critères strictement biologiques repose, de fait, sur l'utilisation d'une « psychologie négative » qui définit les conditions de la personnalisation des matériaux corporels.

Dans ces pages sont analysées l'émergence et l'ancrage d'une nouvelle représentation de l'être humain en ses tous premiers instants, telle qu'elle apparaît dans la littérature à caractère scientifique qui est diffusée auprès des personnels politiques siégeant à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (1). L'activité de création et de décréation de l'Objet est inhérente au fonctionnement cognitif comme l'ont montré les travaux de nombreux épistémologues, notamment J. Piaget ou G. Bachelard. Il est cependant moins courant que cette activité prenne place dans un contexte si hautement polémique, car politique, où les questions de pouvoir ont autant d'importance que les questions de savoir, l'argument du savoir uti-

* Conférence prononcée lors du Colloque de novembre 1989 à Paris, sur « Patrimoine génétique et droits de l'humanité ».

(1) Le document analysé ici est présenté par M. PALACIOS, rapporteur de la commission « Science et technologie » de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe daté du 13 septembre 1988, référence Doc. 5943, intitulé *Rapport sur la recherche scientifique relative à l'embryon et au foetus humain*.

lisé avec pertinence participant directement à l'établissement du pouvoir. Il s'agit ici de pouvoir sur le vivant humain, de la liberté de la recherche sur l'embryon en ses tous premiers instants. En un mot, l'embryon est l'épicentre des enjeux concernant la licéité ou l'illélicité de recherches relevant plus généralement de ce que la littérature scientifique appelle le « matériel génétique » (gamètes et embryons).

Nous rappellerons les principaux enjeux anthropologiques et les raisons à la fois techniques, économiques, et scientifiques de l'expérimentation et des modifications éventuelles du patrimoine génétique de l'embryon. Nous analyserons ensuite les arguments à partir desquels les auteurs du rapport instituent, dans les étapes du développement de l'embryon, une fracture qui permet de différencier à partir de critères hétérogènes un stade « pré-embryonnaire » d'un stade proprement « embryonnaire ». Enfin, nous rechercherons les faits psychologiques qui permettent, ou au contraire ne permettent pas, d'attribuer une « subjectivité » aux matériaux biologiques qui assurent l'incarnation des êtres humains.

I. — EXPÉRIMENTATION SUR L'EMBRYON ET DROITS DE L'HUMANITÉ

Pour l'homme connaissant, qu'il soit scientifique, moraliste, esthéticien ou théologien, la tentation est forte de vouloir dire le tout de l'homme. C'est que la prétention au discours total assure à la connaissance l'universalité de sa vérité et une emprise transparente sur son objet ainsi révélé. La question est fort ancienne : qu'est-ce qu'un être humain ? Qu'est-ce qu'être humain ? Au cours des temps et au détour des lieux, les réponses ont excessivement varié.

Aujourd'hui cependant, la nouveauté est que la réponse à cette question permet non seulement d'affirmer ce qui est, mais aussi ce qui peut ou doit être. A la suite de François Jacob, de nombreux anthropologues assurent que l'homme d'aujourd'hui est non seulement issu de l'évolution du vivant mais aussi de la connaissance qu'il a de cette évolution. L'apparition dans le processus de l'évolution de la possibilité de représentation et la connaissance qui en advient ont profondément modifié le sens même de l'évolution du vivant. Une représentation intériorisée et objectivante a conduit l'homme à infléchir d'abord, puis à maîtriser voire à transformer ensuite les conditions mêmes de son adaptation aux variations de son existence. Jacques Ruffié, par exemple, a contribué à diffuser ce thème de la participation intrinsèque de l'homme à sa propre évolution, à sa propre édification. Utilisant un autre registre, on peut dire que l'homme cultivé participe de plus en plus profondément à son propre destin (2).

En se substituant progressivement aux mécanismes d'adaptation biologique, la culture est devenue la composante principale de la direction de l'évolution de l'homme. Et aujourd'hui, grâce au développement de l'efficacité des savoirs et des technologies scientifiques, la culture humaine est en situation d'assumer la direction stratégique de l'évolution future du vivant, en lieu et place du hasard de l'évolution biologique, où même « d'intentions » qui nous échapperaient en restant

(2) Dans son dernier ouvrage, *L'Homme Imprévu, Histoire naturelle de l'Homme*, (Paris, PUF, 1989) le biologiste André BOURGUIGNON écrit que l'Homme est « devenu, pour le meilleur et pour le pire, responsable de sa propre évolution » (p. 9), ou que « grâce au langage » il est « devenu au plan de l'esprit l'agent de sa propre évolution » (p. 6).

hors du domaine de la science (3). Pour utiliser le mot de Teilhard de Chardin, la « noosphère » (4) née de la « biosphère » prend le pas sur cette dernière au point de vouloir, non sans raison, la modifier.

C'est dans ce contexte que certains scientifiques veulent pouvoir expérimenter sur l'embryon lors de ses premières phases de développement (appelées par certains phase « pré-embryonnaire » à laquelle correspondrait un « pré-embryon » (5). Or ce moment du développement anthropologique est tout à fait crucial, car pendant les quatorze premiers jours de son existence, l'être humain est à la croisée de l'individuation et de la spéciation, de la personne et de l'humanité. Pendant ce cours laps de temps, on est en face non seulement des caractéristiques génétiques de l'individu que l'embryon deviendra, mais aussi de celles des individus qui naîtront ultérieurement de lui. Nous savons déjà que les techniques de « greffes de gènes » sur des cellules germinales (spermatozoïdes ou ovocytes) ou sur l'embryon avant son 14ème jour de développement seront rapidement efficaces et maîtrisées et que les modifications du patrimoine génétique de l'embryon durant cette période se transmettront aux générations futures issues de cet être. Une des lignées de l'espèce humaine sera alors pour la première fois dans l'histoire de l'homme *artificiellement* modifiée (6). C'est pourquoi le « droit de l'embryon » en ses tous premiers instants doit être articulé au « droit de l'humanité ».

L'enjeu de ces pratiques nées des technologies scientifiques appliquées au vivant est considérable car l'ampleur que pourra prendre l'auto-façonnage de l'espèce par l'espèce, ou de l'humanité par l'humanité, est sans précédent (7). Relisons rapidement le « Livre de l'Homme » : dans un premier temps, le façonnement des comportements et des attitudes (*ethos*) était en grande partie assuré par des montages biologiques innés et peu labiles. Puis dans un second temps, la culture conduisit l'homme vers le remodelage de certaines conduites, avec la mise en place de programmes d'éducation, ou bien encore vers la modification de son apparence

(3) Ce sont les discussions actuelles sur le nébuleux « principe anthropique ».

(4) Dans le vocabulaire de l'anthropologue, la « noosphère » ou « humanité planétisée » ou « sphère pensante » impose la connaissance à la biosphère d'où elle est issue.

(5) A notre connaissance, ce terme a été pour la première fois utilisé par des membres de l'« European Science Foundation », qui, réunis à Londres les 5 et 6 juin 1985 ont défini le « pré-embryon » comme suit : « The term "embryo" has traditionally been used to describe the stage reached in development where organogenesis has started as shown by the appearance of the primitive streak and the certainty that thereafter a single individual is developing rather than, for example, twins or hydatidiform mole. The name "pre-embryo" describes the collection of dividing cells up to appearance of the primitive streak. The pre-embryo is invisible to the naked eye » (note p. 4 du Doc. 5943). Ce rapport a été commandité *a posteriori* afin de légitimer scientifiquement la prise de position politique de la commission de Mme Warnock (1985, U.K) qui reconnaissait comme éthiquement légitime les études scientifiques sur les embryons précoces, ayant moins de 15 jours. Le document 5943 que nous analysons est la continuation européenne du travail de l'« European Science Foundation ».

(6) L'artificialisme au sens d'Ignace Meyerson, s'oppose au naturalisme, et correspond à l'activité fabricatrice, à la fonction prométhéenne de la psychologie de l'être humain qui recherche l'objectivation dans des œuvres de ses volontés, de ses projets, bref, de tous ses états psychologiques. Nous n'opposons donc pas une nature qui « fait bien les choses » à un être humain qui les corrompt. L'homme se propose simplement de modifier la nature de l'homme : voilà l'artificialisme.

(7) Sur le concept d'auto-façonnage, voir Tufan OREL, « De l'acte aux œuvres et de l'acte d'auto-façonnage », Actes du colloque « Psychisme et Histoire » consacré à I. Meyerson, in *Technologie, Idéologie, Pratiques*, vol VIII, n° 1-4, 1989, p. 109-118.

physique, au delà de la parure et du maquillage, que ce soit par l'utilisation de chirurgies réparatrices ou esthétiques. Dans le troisième temps qui s'ouvre en cette fin de XX^e siècle, l'auto-façonnage de l'humanité par l'humanité conduit l'être humain au seuil d'un nouveau *palier d'évolution* dans la mesure où il peut modifier ce qui lui a permis de se penser et de se réaliser tel qu'il est maintenant. Le destin de l'auto-représentation et de l'auto-façonnage, après avoir entraîné l'être humain dans la modification toujours plus profonde de l'écologie de son milieu et de ses conduites, l'engage maintenant dans la modification de sa propre réalité bio-physique. Il ne s'agit plus de modifier le produit, mais la matrice même qui permet de produire, de modifier la nature naturelle, et non plus uniquement la nature naturée.

Une différence fondamentale rendra à jamais incomparable la troisième étape de l'autonomisation transformatrice de l'homme : alors que des milliards d'années ont été nécessaires au vivant pour élaborer les systèmes biologiques donnant à l'être humain la possibilité de connaître le monde et de se connaître lui-même, la connaissance scientifique de l'homme sur lui-même a tout au plus quelques centaines d'années. C'est pourtant en son nom qu'on veut assumer la *direction stratégique* du cours de l'évolution en lieu et place de la nature, dont les mécanismes sont par ailleurs encore imparfaitement cernés. Alors la question principale n'est plus la *connaissance* du monde comme objet premier de la science, mais celle de l'*intention* de l'homme comme objet et problème de connaissance. La substitution du *constat* au *sens* ébranle l'épistémologie fondatrice de l'activité de recherche en faisant passer l'objet d'étude humain de *l'être au devant être*. Dans ce passage de la connaissance de ce qui est à la décision de ce qui doit être, il ne s'agit plus seulement de décrire le monde et l'être humain qui en est issu, mais de décider ce qu'il doit devenir, dans quelle direction l'engager, et de le transformer en conséquence.

On peut concevoir l'auto-façonnage de l'espèce par l'espèce comme un processus dynamique de vitalité en continuité avec le processus classique de l'adaptation à l'évolution des conditions d'existence. Mais l'histoire nous rappelle aussi qu'il peut devenir tentation eugéniste, gouverné par le processus entropique, celui de la destruction et de la mort. Si nos sociétés acceptent le pari de l'auto-façonnage, son audace, sa grandeur même, elles se doivent de répondre à la terrible et profonde énigme que posait Vladimir Jankélévitch : L'homme saura-t-il poursuivre, et comment, l'œuvre de Dieu au-delà du 7^{ème} jour ? (Quel que soit l'attribut de ce Dieu : Nature, Hasard, Nécessité, Personne, Transcendance,...) (8).

II. — LES MOTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION SUR L'EMBRYON

Quels motifs inclinent les biologistes, médecins ou industriels, à vouloir travailler sur les embryons humains ? Pour le dire rapidement, la connaissance du génome humain est l'une des grandes perspectives qui s'ouvrent à la volonté qu'a l'homme de remédier aux déficiences de son existence. L'expression pathologique de certains gènes peut conduire à vouloir leur éradication, ou au moins leur inactivation dans les lignées familiales dont on sait qu'elles les possèdent.

(8) Déjà DARWIN, dans *La descendance de l'Homme et la sélection sexuelle*, (1871) écrivait : « Il ne nous appartient pas, cependant, d'indiquer avec trop d'assurance quelles sont les modifications qui peuvent être avantageuses à chaque être » (p. 61) cité par A. BOURGIGNON, *op. cit.*, note 2, p. 87.

Beaucoup savent que ce désir n'est pas réalisable d'un strict point de vue scientifique, dans la mesure où l'éclosion d'une maladie liée à l'expression d'un gène pathogène n'est pas toujours due à une transmission génétique des ascendants aux descendants, mais peut provenir de mutations au hasard pendant l'embryogénèse. Aussi peut-on aujourd'hui rechercher dans un premier temps une thérapie génique permettant l'inactivation de ces gènes délétères, puis dans un second temps leur remplacement fonctionnel par une greffe de gènes provenant d'autres êtres (humains ou non), enfin dans un troisième temps, leur substitution définitive en les intégrant au patrimoine génétique de l'embryon dès les premiers jours de son existence. Des nouvelles lignées génétiques sont alors créées, non plus constituées à partir des lois naturelles et sociales des alliances entre les gènes et entre les personnes, mais issues de la décision programmatrice et de l'activité technique de l'être humain.

Cinq types de motivations non exclusives peuvent conduire des scientifiques à expérimenter sur des embryons humains.

1 – Motifs cognitifs : observation et expérimentation en embryologie, en immunologie, et dans l'étude des maladies congénitales.

2 – Motifs thérapeutiques :

– stérilité dans le cadre des P.M.A. : « Il y a un bénéfice considérable pour la recherche sur l'infertilité de travailler non pas sur l'embryon humain, mais sur la collection de cellules connue sous le nom de pré-embryon avant 14 jours » est-il écrit dans le document de « l'European Science Foundation », European Medical Research Councils, Londres, 5 et 6 juin 1985.

– maladies nécessitant l'utilisation de tissus fœtaux différenciés (cerveau, foie, pancréas...). L'embryon est une réserve de cellules, de tissus et d'organes prélevables pouvant être greffés sur un autre être humain. Les thérapeutiques de la maladie de Parkinson, par exemple, sont très orientées vers l'utilisation de neurones provenant d'embryons humains. La science fiction a popularisé le thème des « banques d'organes » où sont réalisés puis mis en réserve des « doubles » ou « clones » de personnes humaines qui seront utilisés sur le modèle de l'auto-transfusion sanguine.

– maladies génétiques que l'on peut soigner par une greffe de gènes sur l'embryon avant son 15ème jour. Les cellules de l'embryon sont alors dites totipotentes, le ou les gènes greffés avant cette date feront partie du patrimoine génétique de ce futur être, et seront donc transmissibles à sa descendance. Cette perspective est envisageable à court terme pour les maladies monogéniques. Une thérapie génique réalisée sur des cellules germinales (ovocytes et spermatozoïdes) aboutirait au même résultat.

3 – Motifs de prévention et d'eugénisme :

– Pour l'étude des *pathologies* dues à l'expression de gènes délétères et pour le développement des techniques diagnostiques de maladies génétiquement transmissibles dans le cadre du développement de la médecine préventive et prédictive.

– Diagnostics de caractéristiques de l'embryon à des fins de *sélection de caractères non pathologiques* : caractéristiques biophysiques relevant des lois mendéliennes de la transmission héréditaire : sexe, couleur des yeux, pigmentation...

4 - Motifs techniques :

- L'expérimentation sur les embryons permettrait de développer les techniques du diagnostic pré-natal (D.P.N.) sur les embryons congelés, ou *in vivo* en tout début de grossesse, à des fins thérapeutiques, eugéniques ou sélectives. Plus le D.P.N. est réalisé tôt, plus l'I.V.G. qui s'en suit sera réputée « facile » pour les parents si le diagnostic de gènes non souhaités s'avère positif. L'entourage n'est pas prévenu, l'enfant n'a pas encore de « présence », il n'y a pas de « dépouille », mais seulement des « débris ovulaires » remarque avec justesse un obstétricien.

5 - Motifs industriels et commerciaux : production et commercialisation d'embryons humains pour la recherche ou pour le marché de la stérilité, le marché des greffes de tissus et de cellules foetales différenciées ou non.

III. — EXPOSÉ CRITIQUE DE L'ARGUMENTAIRE

Nous avons relevé quatorze arguments qui permettent de « définir scientifiquement le statut biologique de l'embryon » comme le déclare une communication faite par M. Palacios, rapporteur de la commission « Science et Technologie » de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en date du 14 sept. 1988 (Doc. 5943, p. 3). Ce document a l'avantage, par rapport à d'autres matériaux d'analyses possibles, de présenter avec un semblant de système les critères qui fondent des différenciations dans les phases du développement de l'embryon. Dans ce chapitre, nous présentons l'argumentaire et sa critique, qui seront repris de manière approfondie dans le chapitre IV.

Le but poursuivi dans l'exposé de ces quatorze arguments est de démontrer qu'il existe des différences assez fondamentales entre l'embryon dans ses 14 premiers jours de développement et l'embryon à partir du 15ème jour pour pouvoir affirmer qu'il ne s'agit pas du même « être potentiel ». Ainsi, si l'embryon en général est bien reconnu comme une « personne potentielle », jusqu'à son 14ème jour de développement il ne posséderait pas les « mêmes potentialités » que « l'être potentiel » du 15ème. On se propose donc de dégager le potentiel de la « personne potentielle ».

La construction de l'argumentation est quasi syllogistique :

A possède B

C ne possède pas B

Donc C n'est pas A.

où A = « être humain »

B = « attributs définitoires de l'identité d'un être humain »

C = « pré-embryon ».

L'axiome de l'argumentation est posée comme suit : « Ce qui caractérise l'être humain, c'est son individualité ; il est une entité unique (unité), et non reproductible (unicité) » (p. 12). Soit l'équation : $1 = 1$.

A. — Arguments numériques

1) Les jumeaux monozygotes.

Dans sa phase initiale de développement, l'embryon est *reproductible*. Cette phase de développement embryogénétique est appelée phase de « *totipotence* ». Chaque cellule ou blastomère, isolée artificiellement du zygote en division, peut se développer et donner naissance à un ou plusieurs êtres humains dans un processus de multiplication des individus. Jusqu'au 14^{ème} jour de son développement, d'un seul embryon peut advenir deux individus, ou plus, qui seraient des jumeaux monozygotes. Donc, si un embryon égal deux individus (au moins) un embryon n'est pas un individu. Voici la formule : si $1 = 2$, donc $1 \neq 1$. (cf. axiome d'unité et d'unicité) — C.Q.F.D.

2) Les chimères.

Deux ovules fécondés ont la capacité de fusionner leurs noyaux et donc de créer une « *chimère* ». Cette expérimentation a d'ailleurs été déjà réalisée sur un mammifère (rat).

C'est là une deuxième raison de dénoncer l'unité postulée de l'être humain, puisque de deux entités biologiques, nous pouvons en faire une. Si à partir de deux individus on peut en créer un seul, ce n'était donc pas des individus. Ici, $2 = 1$, donc $1 \neq 1$ — C.Q.F.D.

Comment définira-t-on l'humanité des êtres le jour où les greffes permettront par exemple d'unir le cerveau d'un corps sur un autre corps ? Ou l'inverse : de deux, lorsqu'il en sera fait expérimentalement un seul ? N'étaient-ils pas tous les deux humains avant qu'ils soient réunis ? La réduction supprime-t-elle l'attribut partagé par les deux parties réunies ?

Cette mise en cause de l'humanité du zygote fondée sur la totipotence et la création de chimère est tout à fait curieuse, même à s'en tenir à cette douteuse *représentation arithmétique et comptable de l'être humain*. Car on peut argumenter strictement l'attitude inverse. Si à partir d'un seul embryon, il est possible de créer plusieurs êtres humains, on peut soutenir dans cette logique comptable que sa valeur est double, voire triple, où énième : si j'accorde une valeur à l'un, pourquoi ne pas l'accorder au multiple ? Et selon cette arithmétique même, ne peut-on pas dire qu'il est d'autant plus grave d'attenter à la valeur de plusieurs plutôt que d'un seul ?

3) Les « annexes embryonnaires ».

Vingt-cinq à 30 % des cellules de l'embryon en sa phase initiale vont être utilisées pour former les « annexes embryonnaires » que sont le placenta, les membranes embryonnaires, le cordon ombilical, qui seront éliminés à la naissance de l'enfant. Si près d'un tiers des cellules ne forment pas l'individu, il ne serait individu qu'aux deux tiers, et un individu aux deux tiers n'est pas vraiment un individu : si $1/3 = 1$, donc $1 \neq 1$ — C.Q.F.D. Si l'espace cellulaire de l'embryon de moins de 14 jours est fragmentable et divisible en parties hétérogènes, l'unité postulée au départ n'est plus acquise.

Ce troisième argument, qui sous son couvert numérique masque de fait une problématique topologique et temporelle, en recouvre deux autres différents. Le premier concerne la *localisation* des matériaux du soi. La distinction matérielle d'un « soi » et d'un « non-soi » repose sur la continuité spatiale des parties qui composent un individu, permettant de différencier un « intérieur vraiment soi » d'un « extérieur » moins, puis « pas du tout soi ». Le second argument sous-jacent concerne l'*élimination* de parties de soi, posant le problème de la permanence ou de l'impermanence de l'être en relation à ses cellules constitutives.

Est-ce parce que l'embryon de moins de 14 jours se sépare de cellules qu'il serait moins humain ? Le phénomène est pourtant intrinsèque au vivant. Tout être humain se sépare continuellement de ses cellules, la perdurance de la vie ne reposant même que sur leur mort partielle ou totale. Les êtres humains sont constitués de matériaux dont la périodicité du renouvellement, par la perte, la multiplication et la régénération moléculaire des cellules, est variable selon les tissus et organes concernés, mais qui sont de toute façon impermanents, sauf le cas particulier des neurones qui ne semblent pas se reconstituer spontanément. D'ailleurs, les théories épigénétiques du développement cortical soutenues par J.-P. Changeux dans *l'Homme Neuronal* suggèrent que la perte des neurones est au fondement même des processus d'apprentissage.

L'extériorité topologique des « annexes » n'entraîne pas une moindre nécessité de leur présence dans le développement de la vie de l'embryon que le reste des cellules ou des organes qui le composent et des fonctions qu'ils assurent. Les fonctions vitales assurées par le placenta ou le cordon le seront ultérieurement par d'autres organes, internes à l'enfant : système digestif, respiratoire...

Cette question de l'extériorité et donc de l'appropriation identitaire des fonctions et des organes essentiels à la vie se pose non seulement au stade embryonnaire, mais aussi plus généralement dans le cadre du développement de la bio-cybernétique (organes artificiels), ou des dons et greffes d'organes naturels : prothèses de membres, cœur, poumons, rein, sang, pace-maker... La perte d'une fonction essentielle à la vie, jusqu'alors assurée par un organe donné, n'est heureusement plus synonyme de perte de la vie humaine et encore moins de la personnalité. Un être en dialyse, parce qu'il a perdu la fonction naturelle rénale, n'est pas moins humain qu'un autre. Le développement de l'artificialisme bio-cybernétique rend excessivement délicat aujourd'hui l'assimilation de l'être vivant à ses fonctions physiologiques vitales, et encore moins à la présence ou l'absence des organes qui d'ordinaire les assurent.

C'est surtout la « *perte des cellules internes* » à l'embryon (p. 15) qui le rend impersonnel. Il est vrai qu'il est tentant de définir l'humain par son « *intériorité* ». Cependant, ce critère topologique n'est pas précisément lumineux. Pourquoi opposer la cellule interne à la cellule externe, la perte par desquamation n'étant pas intrinsèquement moins importante que la perte de cellules corticales ou hépatiques ? A moins que de sous-entendre que l'interne est plus « personnel », plus « intime » que l'externe (« *intimus* » : le superlatif de l'intériorité). Mais nous entrons alors dans les domaines du psychologue ou de l'anthropologue, mais plus vraiment dans celui du biologiste.

Enfin, toujours à propos des annexes embryonnaires, citons *in extenso* ce passage concernant la « *spiritualité* » de leurs cellules : « Cette perte différée de cellules et de tissus amène nécessairement à s'interroger sur la réalité de l'humanité du pré-embryon, car on a du mal à comprendre, s'il s'agit déjà d'un être humain, qu'un tel pourcentage de ses cellules – sous la forme des structures

précitées – (i. e. : placenta, cordon...) puisse ainsi se perdre et emporter une partie de son patrimoine biologique, génétique et spirituel »! (p. 12).

B. — Arguments morphologiques

4) La « ligne primitive » : ébauche du système nerveux central.

« L'absence de ligne primitive » sur l'embryon jusqu'au moment de son implantation dans l'utérus est un argument avancé sans autre explication concernant sa signification. Ce trait *morphologique* doit sans doute être suffisamment signifiant par lui-même. Cette « ligne primitive » est la première « ride » qui apparaît à la surface du blastocyte, le premier instant où s'instaurent des parties distinctes morphologiquement. Le trait sur la surface serait le premier « caractère » de l'individu, le premier signe de son *activité* propre, singulière, l'indice original d'une intention d'être, un quelque chose qui se manifeste sur le « rien » de la surface continue et lisse de l'ovule fécondé. On a ici présente l'ébauche d'une *expression* de l'être. Après R. Ruyer qui dans ses *Paradoxes de la Conscience* (1966) se demandait : mais qui déroule les séquences pré-programmées lors de l'embryogenèse ? on se demande : mais « qui » actionne et déroule la « ligne primitive » ? (9)

Le principe de la distinction de parties internes, le principe de divisibilité milite ici en faveur de la singularité. Du « Tout » potentiellement totipotent et chimérique émerge le signe du singulier, et la ligne est le *clinamen morphologique fondateur* de l'être. Or, le pré-embryon n'a pas de ligne primitive...

5) L'absence de système nerveux et de système nerveux central.

Jusqu'au 14ème jour, l'embryon n'a pas de sensibilité propre car « il est dépourvu de système nerveux, de système nerveux central, et des structures essentielles à son développement spirituel et relationnel... ». Cette phase appelée « pré-organogénétique » et « pré-implantatoire » débute dès l'instant de la conception et s'achèvera le 14ème jour avec le début de la phase « organo-génétique » et « post-implantatoire ».

Mais de quels organes est-il question ? Vaguement de tous, précisément d'un seul, du *cerveau*. Il est vrai que la représentation *encéphalocentriste* est au cœur de toutes les tentatives actuelles de définition organique de l'être humain.

D'ailleurs, la définition de la mort clinique s'y rapporte avec la constatation d'un enregistrement électro-encéphalographique (E.E.G.) plat pendant un certain temps. Si la constatation de la mort de l'être humain est suspendue à l'absence de toute activité cérébrale, *a contrario*, la présence de l'organe exprimant cette activité devrait permettre la définition d'un début à la vie. Or, l'absence du système nerveux qui ne s'ébauche morphologiquement qu'à partir du 14ème jour avec l'apparition de la ligne primitive prouverait qu'en l'absence du critère central et ultime de l'humanité vivante, le cerveau et la sensibilité qu'il génère, le pré-embryon n'a décidément rien d'humain.

(9) Raymond RUYER, *Paradoxes de la conscience et limites de l'automatisme*, Paris, Albin Michel, 1966.

6) « Une forme humaine reconnaissable ».

Le caractère définitoire de la présence ou de l'absence d'organes, dont le cerveau est le représentant par excellence, est impérieux dans la tradition embryologique. C'est sur lui que repose la traditionnelle distinction de l'embryon et du fœtus, ce dernier se définissant par la possession des « formes de l'espèce ». Jean Carbonnier rapporte qu'au XIX^e siècle, les juristes considéraient l'embryon comme un « être inorganisé » et comme un « produit inanimé », se référant en cela à la théorie des « môles » de Claude Bernard, que Littré définit comme un « embryon informe consistant en un simple sac cutané, sans organes distincts » (10).

La notion de « forme humaine reconnaissable » (citée p. 13) a été utilisée par le Tribunal constitutionnel d'Espagne alors qu'il tentait de définir la « vie humaine » : « La vie humaine est un devenir, un processus qui commence avec la gestation et au cours duquel une réalité biologique, incarnée dans une forme humaine reconnaissable, va voir le jour pour disparaître avec la mort » (Jugement du 14.11.1985, motif juridique 5a). Le commentaire précise que ce n'est que lorsque l'embryon « va pouvoir prendre une forme corporelle et qu'apparaît la sensibilité », au moment de l'implantation donc (fin du processus implantatoire le 14^e jour), que cette « réalité biologique » existe.

La « réalité biologique » est ici liée à la « reconnaissance » d'une forme. Et comme dans tout phénomène de perception de forme, ce ne peut être que le regard d'un autre homme qui reconnaît médiatement la réalité de ce qui est reconnu. L'aliénation de la réalité ou de l'identité d'un être au regard de l'autre pose une double question. En premier lieu, l'objet humain passe sa vie à changer de forme. C'est un objet polymorphique, voire transmorphique en intégrant le facteur temps. En second lieu, la perception comme toutes nos fonctions psychologiques a sa propre histoire. La définition d'une réalité par la forme est ainsi doublement contingente, quand sa nature est polymorphique d'une part, et par la nature historique de la perception et de ses instruments. Aujourd'hui, nous savons que notre cerveau construit une représentation particulière du monde et de ses objets.

L'être humain est un vivant poly-morphique à tous les stades de sa vie, tant lors de son évolution que de son involution. L'embryogenèse manifeste un processus de transformation par croissance continue. A l'opposé, les processus entropiques de la maladie et de la mort manifestent la dégradation et la désagrégation des formes antérieurement organisées. La discrétisation de ce processus temporel et spatial se heurte à sa continuité fondamentale.

Le « regard », la perception d'un objet se modifie, car il est non seulement le reflet des changements du monde perçu, mais aussi une fonction psychologique, c'est-à-dire historique, comme le soutenait Ignace Meyerson (11). Ainsi, la forme change car la perception non seulement construit son objet mais avant tout se cons-

(10) L'une des raisons avancée pour l'avortement thérapeutique jusqu'à 20 semaines repose sur le fait que le fœtus n'a pas de « cerveau fonctionnel » (M. BLANC, p. 332), et qu'il n'a donc pas de possibilité de « conscience » car le cerveau commence à devenir fonctionnel à partir de 7 mois. Après le trait morphologique qui dessine l'organe, la question se pose de sa fonctionnalité, car un « instrument » (*organum*) peut ne pas « servir ». La fonction doit être étudiée aussi pour elle-même, bien qu'en relation à ce qui la rend possible et la détermine biologiquement.

(11) Ignace MEYERSON, *Les fonctions psychologiques et les œuvres*, Paris, Vrin, 1949. Pour une bibliographie sur l'historicité des fonctions psychologiques : *Ecrits : 1920-1983, Pour une psychologie historique*, Paris, PUF, 1987.

truit elle-même en tant qu'instrument de perception. L'activité psychologique et sociale de construction de l'objet est complexe et nous ne pouvons nous étendre sur cette importante question. Que l'on prenne pour preuve les variations de la représentation de l'embryon au cours de l'histoire. L'activité perceptive n'est pas indépendante des processus cognitifs du traitement de l'information en général, et des modèles implicites utilisés. L'argument de l'absence de forme fondé sur des données perceptives ne peut donc être considéré comme un fait objectif, universel et définitif.

L'évolution des technologies d'imageries (qu'elles soient images visuelles, sonores...) est un facteur déterminant des modifications de ces évidences premières puisqu'elle modifie à la source même les informations présentées. Souvent, on a imputé à la technologie la déshumanisation ou la « désanthropisation » de l'Homme : des représentations mathématiques (courbes, pourcentages...), des fragments microscopiques (atomes, molécules...) se substituent à la relation avec la personne. Or, les technologies d'imagerie de l'embryon ont créé le phénomène inverse en modifiant l'échelle de son appréhension. « Le pré-embryon est invisible à l'œil nu » précisait le rapport Warnock en 1984. Pourtant, le pré-embryon n'est plus invisible, « l'œil nu » est devenu une fiction passiste à l'heure des imageries électroniques. Que l'on songe aux photographies des fœtus réalisées par endoscopie puis agrandies. La représentation est de plus en plus concrète, de plus en plus humanisée. Le matériel de propagande des campagnes anti-avortement aux U.S.A. joue à plein cet effet de *grossissement du petit*, en exhibant des photographies géantes de fœtus (1 mètre sur 2), car cet « effet loupe » accentue la précision morphologique des caractères humains. Il en va de même avec l'utilisation des techniques échographiques.

Si autrefois, la représentation scientifique et technologique du monde restait relativement en *continuité* avec celle issue de nos organes sensoriels, aujourd'hui elle tend à s'en démarquer profondément. Sans prétendre ici même à une analyse exhaustive, la perception première du monde restitue une *représentation « molaire »* des objets, formant des ensembles relativement autonomes, permanents, phénoménologiquement stables. Ils sont là, pleins de leur présence d'être. Par contre les représentations issues de la connaissance scientifico-technologique *détruisent* les objets de la perception molaire, leur phénoménalité au sens fort de leur « apparence », de leur « être pour nous ». Elles mettent en pièce *l'évidence* de l'expérience. Une « nouménologie » du monde se substitue à sa « phénoménologie » (12).

L'utilisation de la notion de forme humaine reconnaissable (avec l'apparition d'organes, de ligne primitive...) comme argument décisif instituant une différence entre l'embryon du 13ème jour et celui du 15ème jour, et donc un degré moindre « d'humanité potentielle » doit être discuté en relation avec les modes possibles de subjectivation d'une forme. La subjectivation d'une forme matérielle est posée ici comme étant progressive. Les formes se précisant, la personne potentielle les suit. On peut dire alors que la Personne ou le sujet émane de la matière vivante.

(12) F. DAGOGNET, *Le Vivant*, Paris, Bordas, 1988.

Longtemps la subjectivité fut pensée indépendamment de la matière informée. C'est « l'âme », « l'esprit »... L'histoire de la pensée est pleine de ces entités (anges, dieux, esprits, âmes des morts...) (13) qui n'ont d'autre signe de leur présence que l'inscription dans le langage. Ces objets que nous appelons des *a-morphiques*, peuvent être aussi des « *trans-morphiques* » lorsqu'ils participent de plusieurs formes. Par exemple, le sujet qui soutient des représentations réincarnationnistes se conçoit comme une entité indépendante des formes matérielles successives qui le manifestent. « Je » peut se concevoir en deça ou delà de la forme, ou sous plusieurs formes.

Quelle peut être cette « forme » qui soutient l'existence potentielle d'un sujet ? C'est « l'information », au sens de l'hylémorphisme de la philosophie aristotélicienne, « ce qui in-forme », « met en forme » une matière informable en puissance. A l'exemple de l'activité de l'artisan ou de l'ingénieur qui conçoit et fabrique, l'information est extérieure à ce qu'elle informe. Mais dans le cas de l'organisme humain, les séquences d'A.D.N. qui contiennent le « code » génétique et sont le principe « informant » la matière corporelle par la synthèse des protéines, appartiennent à cet organisme. Dans ce cas, l'organisateur n'est plus radicalement extérieur à ce qu'il organise, mais est assimilé au code qui permet l'agencement de la matière, c'est-à-dire l'information qui « informe ».

L'embryon, dès les premiers instants est au sens fort une « auto-information ». L'information est-elle subjectivité ? Les arguments ne manquent pas concernant l'illégalité des modifications génétiques, au nom précisément de la subjectivité de l'A.D.N. En tant qu'étape antérieure et nécessaire dans l'embryogénèse, le code peut très bien tenir lieu de « personne humaine potentielle » et la représentation du sujet comme étant son code génétique peut même faire de la matière issue des divisions cellulaires ultérieures une pure contingence, matière délétère, vouée à la mort.

L'idée de fonder l'identité d'un sujet sur sa forme est ancienne (14), et à juste titre d'ailleurs, puisque mis à part les jumeaux monozygotes qui possèdent le même génome, chaque individu possède un code génétique spécifique. L'unicité du code génétique pour chaque individu repose essentiellement sur un argument probabiliste. Improbable est à entendre au sens de la *théorie de l'information* : il est tout à fait improbable que les informations qui constituent le code génétique d'un individu existent similairement chez un autre. De cette improbabilité certains argumentent l'unicité fondamentale de l'individu dès ses tous premiers instants comme un signe de l'individuation. L'unicité informationnelle est conçue comme l'expression d'une *intention* singularisante (la « Personne » d'un point de vue théologique, ou encore le « principe anthropique » appliqué au niveau de l'individu). C'est d'ailleurs ce principe de la rareté qui fonde les déterminations de l'identité par les « empreintes » visuelles, digitales, vocales, génétiques...

(13) Pour toutes les angéologies et psychologies métaphysiques, l'absence d'organe ne justifie bien sûr pas une absence d'être. L'être est un « extérieur » au corps qu'il incarne momentanément. Ces psychologies sont pour la plupart basées sur les expériences désincarnantes de la vie (coma, rêves, drogues...). Selon cette perspective il n'existe pas d'adéquation entre la morphologie d'une matière et la psychologie ou plus généralement l'anthropologie.

(14) L'histoire de la « méthode indiciaire » et la recherche de traits biologiques spécifiant l'irréductible individualité des êtres humains est esquissée par C. GINZBURG, « Mythes, emblèmes, traces », *Morphologie et Histoire*, Paris, Flammarion, 1989, p. 139-180.

L'information unique contenue dans le génome de l'embryon est une « subjectivité potentielle » et les formes de l'embryon ne sont que l'expression d'une volonté qui développe un corps et qui adviendra complètement lorsque cette volonté se sera munie de tous les instruments de sa manifestation (les organes de la communication). On impute à l'embryon lui-même son propre développement. Il est un agent auto-organisateur qui dit : « je me fais moi ». L'information qui préside au développement de l'organisation de l'embryon est conçue comme un sujet travaillant une matière. « Je suis l'A.D.N. », « je suis le code » qui manifeste l'intention de se réaliser par son développement, forme potentielle d'une matière qui n'existe pas encore (les divisions cellulaires) mais déjà incarné dans cette matière biologique (l'A.D.N.). Le dualisme nécessaire à toute perspective hylémorphiste en matière de subjectivation éclate avec cette notion de code. La forme n'est plus un concept abstrait mais elle est déjà un objet qu'on peut modifier. Les interventions sur le code génétique des individus et de l'espèce posent la question non plus de la modification de la matière codée, débat cependant à peine clos concernant les greffes d'organes naturels humains, animaux ou artificiels, mais de la modification de la matière codante elle-même (A.D.N...) (15).

C. — Arguments liés aux connaissances biochimiques

7) L'absence de propriétés immunologiques.

«... jusqu'au 14ème jour, (...) absence, enfin, de propriétés immunologiques probablement ce qui définit le mieux la personnalité humaine sur le plan biologique » (*ibid.* p. 12).

Le développement de l'immunologie et des études relatives aux « marqueurs du soi » a en effet révélé comment, biologiquement, l'être humain forme un « soi » qui se différencie d'un « non-soi ». Cette remarque est avancée dans le texte sur le mode du « coup fatal ». La découverte d'un système biologique qui spécifie le propre ou l'impropre du corps de chacun (les « marqueurs du soi » du système d'histocompatibilité H.L.A. découvert par le Pr. Dausset) est essentiellement utilisée dans la mise au point des techniques anti-rejet lors des greffes d'organes. Cette connaissance précieuse est ici un argument spécifiant le « fin du fin » de la *personnalisation*, le summum de l'*individualisation*, l'apex de la *différenciation inter-individuelle*. Si d'un point de vue bio-chimique, la présence d'un système immunologique fonde la délimitation d'un soi et d'un non-soi, inversement, son absence justifie-t-elle l'expropriation de tout sujet des chairs ? La reconnaissance du soi et du non-soi par les tissus d'un organisme peut être considérée comme un sixième sens de l'être humain (16) mais son absence ne saurait fonder une desubjectivation, comme il serait absurde de le faire pour n'importe quel autre handicap physique.

(15) On comprend ainsi que la demande de certains à « un droit à un patrimoine héréditaire non modifié » n'a que peu de sens alors que le fœtus n'est que malade et mort à brève échéance. Une grande majorité des familles qui ont déjà un enfant porteur d'une maladie génétique décident de pratiquer lors du second un dépistage. Ce diagnostic prochainement débouchera pour certaines maladies monogéniques sur une greffe de gène. Le « droit » d'un patrimoine génétique non modifié se révèle dans ces cas n'être qu'un droit à créer des être malades voués parfois à une mort prochaine !

(16) F. ROUGEON, « La diversité des anticorps », *La Recherche*, 17, 680-689. Cité par A. BOURGUIGNON, p. 55, (*op. cit.* note 2).

Dira-t-on d'un aveugle, d'un asomatognosiste (17), d'un enfant-bulle, ou d'une personne atteinte d'une maladie causée par la déficience en tout ou partie du système immunitaire qu'ils ne sont pas, ou pas encore, ou plus, des sujets ? D'autant plus – la mention n'est pas faite dans le rapport, est-ce oubli ou cachotterie ? – que l'absence d'activation du système immunitaire de l'embryon en phase pré-implantatoire est bien évidemment une ruse du vivant qui permet à l'embryon de ne pas être rejeté comme un vulgaire corps étranger, potentiellement menaçant, par le système immunitaire de la mère (18).

8) La « sensibilité aux tératogènes » est présentée comme « nulle ou faible » dans la phase pré-implantatoire, et croît pour atteindre son maximum entre le 14ème jour et le 3ème mois (p. 15).

L'argument semble en continuité avec le précédent concernant l'indistinction entre un « soi » et un « non soi ». Le « pré-embryon » serait-il insensible à des substances toxiques étrangères qui auraient un effet sur l'embryon plus âgé ? Si « l'étranger » pathogène ne détruit pas le propre de l'être, on laisse supposer que c'est parce que ce dernier n'a pas d'existence du tout. Or, si la plupart des substances réputées tératogènes ne le sont pas encore à ce stade précoce, c'est parce qu'elles sont létales, et on pourrait au contraire tout aussi bien qualifier d'hypersensibilité cette caractéristique.

9) « L'inactivation du chromosome X des cellules somatiques des embryons féminins dans l'espèce humaine n'a lieu, en situation expérimentale, que vers le 14ème-16ème jour du développement, ce qui peut également valoir comme élément de différenciation » (p. 12).

Malgré la formule sibylline, il semble que soit énoncé le principe de l'indifférenciation de l'embryon dans la mesure où l'expression d'une caractéristique sexuelle ne se produit qu'entre le 14ème et le 16ème jour. L'être humain étant par définition « mâle ou femelle », l'indistinction milite en faveur d'un « ni mâle, ni femelle », c'est-à-dire un rien.

D. — Arguments relationnels

10) La dépendance au corps de la mère.

Le jour qui suit la fécondation de l'ovule par les voies naturelles, le pré-embryon entame sa descente dans la trompe de Fallope vers l'utérus dans lequel il débutera sa nidation vers le 6ème ou 7ème jour pour l'achever le 14ème. « Dès lors, il

(17) L'asomatognosie est une maladie neuropsychologique grave qui se signale par des troubles de la reconnaissance et du sentiment de l'appropriation de certaines parties du corps propre. Le sujet ne sait plus qu'il est aussi un corps. Voir M. PINOL-DOURIEZ et J. BLANC-GARIN : « Troubles de l'organisation de la réalité somatopsychique et extérieure », in *Psychologie*, J. Piaget, P. Mounoud et J.-P. Bronckart éds, Paris, La Pléiade, 1987, p. 1318-1355.

(18) Une dépêche de l'agence Chine Nouvelle retransmise par l'A.F.P. et signalée dans *le Monde* du 9 janv. 1990 rapporte que « L'Institut de pédiatrie de Pékin » a irréfutablement démontré que les similitudes génétiques entre les Tibétains et les Chinois étaient telles qu'il n'y avait scientifiquement plus aucun doute sur le fait que les Tibétains sont bien des Chinois, et donc que le Tibet est bien un territoire chinois ! De plus, les antigènes des Tibétains se révèlent différents des antigènes des Népalais et des Indiens. Après les mythologies du sang, s'ouvre l'ère des mythologies des antigènes !

est uni à la mère par un lien organique, nutritionnel et de dépendance... » (p. 13). C'est la distinction de la phase pré-implantatoire et post-implantatoire de l'embryon.

Paradoxalement, on affirme que c'est en devenant *dépendant* de la mère que l'embryon devient « plus » une personne humaine : un critère relationnel fonde la distinction de l'embryon et du pré-embryon. Pour dire ce qu'est l'embryon, l'analyse ne porte plus comme jusqu'à maintenant sur ses caractéristiques propres (matières ou formes), mais l'affirmation de la nature de personne potentielle que les auteurs accordent à l'embryon repose sur l'existence d'une *relation* de dépendance à autrui, en l'occurrence la mère. On marque ici la distinction entre une appropriation de l'embryon par la mère liée à la dépendance, et le sort « flottant » du pré-embryon qui ne serait qu'un ensemble de cellules sans attache.

On récuse ici l'appropriation du produit de la fécondation par la mère qui prévaut, jusqu'à aujourd'hui, à tout le moins en France où l'embryon fait partie du corps de la mère qui jouit du statut libre du sujet féminin qui l'incarne (19). Le pré-embryon n'est plus alors « *pars mulieris* », « *pars viscerum matris* », puisque, avant le 14^{ème} jour, il est « sans attache », « autonome », n'étant pas « implanté ».

On peut remarquer que, selon l'avis du Conseil d'État, les expérimentations contrôlées sur l'embryon peuvent se dérouler jusqu'au 7^{ème} jour après la fécondation. Ce 7^{ème} jour correspondant au début de la phase implantatoire qui s'achèvera le 14^{ème} jour, ici aussi la distinction pré-implantatoire et post-implantatoire fonde le statut de l'embryon en relation à la mère et non pas intrinsèquement.

11) Les « organes » de l'esprit et de la communication : réflexivité et relation à autrui.

«...jusqu'au 14^{ème} jour (...) absence (...) des structures essentielles au développement spirituel et relationnel... » (p. 12).

En premier lieu, il s'agit de concevoir une relation réflexive d'une conscience à elle-même (le « spirituel »). Or, on constate son impossibilité du fait de l'absence de l'organe essentiel à la réflexivité, le système nerveux central au moins à l'état d'ébauche sous forme de ligne primitive. En second lieu, on constate l'impossibilité de la communication d'une conscience avec une autre conscience (le « relationnel ») du fait de l'absence des organes de la communication. Cet être biologique qui ne communique ni avec lui-même ni avec les autres peut-il être compté parmi les humains ? C'est la question implicite à laquelle les rapporteurs répondent par la négative. Pourtant il existe des cas de pathologies où la même absence de conscience et de communication ne retire pas le statut d'être humain. D'autre part, la ligne primitive peut-elle vraiment être conçue comme donnant subitement à l'embryon de 15 jours davantage de réflexivité qu'à celui de 14 jours ?

(19) En France, comme l'a bien mis en évidence M.-A. Hermitte, il n'existe pas de « droit du corps », mais un « droit des personnes ».

E. — *Arguments pathologiques et morbides*

12) Selon les rapports scientifiques, le pourcentage des ovules fécondés par voies naturelles qui avortent spontanément varie entre 50% et 80% (20).

A ce stade, les femmes ne peuvent s'apercevoir qu'il s'agit d'un avortement spontané, et prennent leurs règles plus abondantes pour un dysfonctionnement de leur cycle normal. L'argument est fort. Si la nature « autorise » (si tant est que la nature soit une source de normes éthiques) un tel gâchis de « vies potentielles », qui ne sont que déchets invisibles mêlés aux débris d'utérus du sang menstruel, pourquoi n'autoriserait-on pas les scientifiques à étudier ces « *déchets potentiels* » qui ne parviennent à l'être que dans 20% des cas ? La cruauté de la nature et le déchet menstruel font face à la finalité positive de la recherche éthiquement bonne dans l'intention. Le scientifique se doit-il d'être plus moral que la nature ?

Sans même évoquer certaines expériences d'avortement, la relation entre la représentation de l'embryon et les règles est complexe. De nombreuses femmes vivent leurs règles comme une « mort », une « potentialité de vie » qui n'a pas abouti, dont le sang menstruel est manifestement l'échec. L'amorphisme n'est pas nécessairement une inexistence. Le sang est porteur de « germe » d'enfant avant même sa matérialisation morphologique (21). D'autre part, si c'est le regard de la femme qui fonde l'existence de l'embryon, aujourd'hui des tests biologiques peuvent lui révéler qu'elle est enceinte avant la date présumée des règles (*i.e.* avant le 14^{ème} jour) ; *a contrario*, des avortements après le 15^{ème} jour peuvent passer tout à fait inaperçus.

13) L'ovule fécondé peut évoluer en « structure pré-maligne » ou « *môle hydatiforme* » qui évolue éventuellement en « tumeur » ou « choriocarcinome » (les hydatides sont les larves du ténia).

Après le déchet, le « pré-embryon devient tumeur, avec toutes les connotations mortifères que ce mot implique. L'argument se retrouve très tôt dans la littérature médicale dans les arguments pour défendre l'avortement. Ainsi nous trouvons dans un texte de 1912 (22) l'idée que le fœtus, comme un « cancer », « ruine la santé » de la femme, voire même peut « provoquer des calamités pires encore ». Il est assimilé à un « néoplasme morbide », une « tumeur envahissante », « une cellule desquamée de la peau » (1912, p. 46). Une entité biologique aussi négative qui n'est que mal, maladie, souffrance, mort, peut-elle être ? N'y a-t-il pas dans cette représentation du « môle hydatiforme » l'impossibilité de glisser dans ce si petit espace qui n'est que tumeur un espace d'humanité ? Quelle subjectivité peut s'incarner dans ces cellules putrescibles, cancéreuses, mortifères ? Le raisonnement est pour le moins curieux. Quand bien même une personne aurait un cancer

(20) Le rapport de M. Palacios (Conseil de l'Europe) avance le chiffre de 80% ; la commission Warnock (U. K.) de 75% ; on a lu aussi par ailleurs 70 %, voire 50%. On peut constater que le pourcentage avancé concernant les avortements spontanés varie strictement en fonction de l'attitude éthique vis-à-vis de l'avortement.

(21) Voir Philippe OLIVIERO, *Les représentations sociales des liquides du corps humain. Introduction à une psychologie sociale de l'incarnation*. Thèse de Doctorat de l'École des hautes études en sciences sociales, juin 1991.

(22) Dr. BALTHAZARD et Dr. PREVOST, *Une plaie sociale (les avortements criminels)*, Paris, Maloine, 1912.

généralisé, n'en serait-elle plus pour autant un être humain ? Nous sommes tous voués plus ou moins prochainement à la mort, mais cela heureusement n'est guère suffisant pour que la loi reconnaisse à quiconque le droit de précipiter plus rapidement les autres vers leur fin ! Nous n'affirmerons pas pour autant que l'embryon est une « personne ».

F. — *L'argument sémantique*

14) « De même, on trouve le terme « pré-embryon » dans l'Instruction du Vatican du 10 mars 87 sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation, où il est dit que « les termes de zygotes », « pré-embryon », et « fœtus » peuvent indiquer dans le vocabulaire de la biologie, les stades successifs du développement d'un être humain « auxquels est attribuée la même valeur éthique » (p. 14).

Ce dernier argument n'est pas le moindre, loin s'en faut, dans cette tentative de recatégorisation de la réalité anthropologique. Cet « *argument sémantique* » doit se comprendre dans la veine du pragmatisme linguistique, où le statut du locuteur qui use du mot possède sa propre portée communicationnelle au-delà de la matière linguistique proprement dite. Prononcer le mot, n'est-ce pas avouer au-delà de l'existence du mot celle de la chose ? Le statut de la bouche qui profère le mot, en l'occurrence l'autorité spirituelle, déploie une partie de la signification et de la valeur du dit mot. Dire, c'est reconnaître non seulement le dire, mais la chose dite. Ce réalisme nominaliste est un procédé classique de la communication.

L'argument sémantique s'appuie ici sur l'autorité du Vatican qui aurait reconnu le concept de pré-embryon, et donc implicitement une distinction avec d'autres entités embryologiques alors qu'au contraire, l'Église n'a posé le mot que pour mieux affirmer que l'être qu'il décrit a même valeur que d'autres.

IV. — ANALYSE DES FONDEMENTS DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

« Dans toute critique stratégique, l'essentiel est de se mettre exactement au point de vue des acteurs ; il est vrai que c'est souvent très difficile » Clausewitz, *Histoire de la campagne de 1815* (23).

Il s'agit pour nous, psychologue des représentations, d'analyser le phénomène relativement rare qu'est la création ou le remodelage rapide de la représentation d'un objet déjà existant, en l'occurrence l'embryon, de même que les motifs de l'adhésion aux normes nouvellement instituées. C'est pourquoi dans cette quatrième partie, nous nous interrogerons sur les conditions de l'efficacité de cet argumentaire en quatorze points destiné à permettre l'expérimentation sur l'embryon, précisément dans cette période privilégiée où sont réunis dans une même réalité anthropologique le destin individuel et le destin de l'espèce, puisqu'une modification des caractéristiques génétiques, jusqu'au 14ème jour de l'existence entraîne une modifica-

(23) Cité par G. DEBORD, *Panegyrique*, Paris, G. Lebovici, 1989, p. 10.

tion identique chez les êtres que l'individu serait susceptible d'engendrer ultérieurement.

La mise en chantier des programmes de recherche impliquant l'expérimentation sur l'embryon a nécessité une *stratégie particulière de communication* des scientifiques auprès de la classe politique qui décide de plus en plus des grandes orientations de la recherche par l'assentiment ou le refus des budgets attribués aux programmes nationaux et internationaux. Le but poursuivi était de créer une véritable *fracture* dans la représentation sociale du développement de l'être humain afin de posséder une nouvelle catégorie d'objet permettant de déjouer les effets de la prégnance vigoureuse de normes éthiques relatives aux expérimentations sur l'être humain, tout en déclarant s'en tenir aux grands principes généraux relatifs aux droits de l'homme, tels qu'ils ont cours actuellement dans les instances décisionnelles internationales. *A nouvel objet, se dit-on, nouveaux principes, nouvelles pratiques.*

Selon une stratégie de communication bien connue, avant de créer une nouvelle représentation, on tend d'abord à détruire celle qui la précède. De la décréation de l'objet « embryon » présent dans les représentations doit advenir la création des entités « pré-embryon » et « embryon ». Il s'agit de définir ce que n'est pas une chose, en l'occurrence, qu'un pré-embryon n'est pas un embryon. Cela suppose de savoir ce qu'il est en le différenciant le plus possible de ce qu'il ne saurait être : l'embryon qui a la fâcheuse qualité d'être dans de nombreuses représentations « une personne humaine potentielle ». On s'attachera alors à excaver tous les motifs qui peuvent autoriser une identité entre le « pré-embryon » et l'« embryon » que les auteurs reconnaissent comme « personne humaine potentielle ». Pour ce faire, trois processus sont convoqués : la dénomination, la catégorisation épistémologique, et la désubjectivation.

A. — La dénomination : le mot de la chose

L'appellation « pré-embryon » sert de fixateur sémantique à la fracture que l'on veut créer dans la représentation des phases du développement prénatal. On espère qu'à une dénomination différente correspondra une réalité différente. Penser une chose est plus aisée quand un nom lui est donné dans la langue (24), et c'est sur ce mécanisme d'ajustement et de précision dans la différenciation des noms et des choses que repose l'évolution des connaissances et les modifications de la réalité qui s'en suivent.

Mais on connaît aussi la puissance évocatoire du signe linguistique, puissance qui se trouve au fondement de toutes les pensées magiques qui supposent que les opérations réalisées sur le nom de la chose atteindront la chose elle-même. L'enjeu de la dénomination est clair avec la notion de « pré-embryon » : il est appelé « matériel embryonnaire », « matériel de reproduction » (comprenant la série gamètes, embryons, fœtus, leurs cellules et leurs organes), « matériel biologique », « maté-

(24) C. HAGÈGE écrit dans *L'homme de Parole* que « La langue façonne la représentation. Chacun prend moins en considération ce que la langue ne nomme pas » (p. 187) et « Chacun voit en effet que les objets mentaux sont saisis comme ensembles indivisibles, alors que la langue tronçonne la représentation du monde, pour le rendre dicible... » et donc pensable (p. 188).

riel génétique », « matériel héréditaire », « groupe de cellules » « petit amas de 4 à 6 cellules », « collection de cellules »... Pour le différencier, l'embryon sera appelé « personne », « personne humaine potentielle », « petit enfant », « petit être ».

On cherche à minimiser, à péjorer et à ôter toute connotation affective aux descriptions concernant le « pré-embryon », et au contraire à renforcer le caractère humain de l'embryon. Pourtant, on pourrait tout autant dire de tout être humain adulte qu'il est un « amas de cellules », du « matériel génétique », du « matériel de reproduction » etc., est-ce qu'on entendrait par là qu'il est possible d'expérimenter sur lui ? C'est ce type de technique de communication qu'on peut relever dans l'interview par des journalistes d'une lesbienne hollandaise qui s'était faite inséminée par le sperme d'un ami qui ensuite réclamait l'enfant : « Ne dites pas le "père". Nous évitons l'utilisation de ce mot. Il est trop chargé de connotations émotives. Nous disons : l'homme qui a livré le matériel génétique » (25).

B. — *Catégories biologiques et catégories juridiques*

Les modifications qui affectent une catégorie sémantique se répercutent tôt ou tard sur les registres afférents. Car à nouvel objet se dit-on, correspondront des nouveaux principes et des nouvelles pratiques. La décréation de l'objet embryon au profit de la création du nouvel objet « pré-embryon » doit permettre une nouvelle articulation du droit du vivant aux catégories de l'embryologie en tant que discipline scientifique. Le présupposé est qu'à une discontinuité dans la catégorisation scientifique des phases du développement biologique de l'être humain doit correspondre une discontinuité dans les catégories éthiques et juridiques correspondantes. On veut accorder à la biologie le privilège d'être la discipline paradigmatique et fondatrice de la connaissance authentique de l'anthropos, et on entend que les textes juridiques et législatifs qui jusqu'alors prenaient en compte l'embryon deviennent obsolètes pour ce qui concerne la nouvelle catégorie du « pré-embryon ».

Ce but a été atteint par les travaux de « l'European Science Association » (5), puisqu'ils ont servi de base à la commission anglaise présidée par Mme Warnock qui a repris les arguments développés concernant les différences entre le « pré-embryon » et l'embryon proprement dit, conduisant le Parlement anglais à donner son accord à ce que les biologistes puissent expérimenter sur le pré-embryon. Rarement un concept scientifique aussi récent et sujet à caution aura été aussi rapidement adopté en tant que catégorie juridique pertinente, reconnaissant, d'une certaine manière, une suprématie de la science sur le droit qui se contenterait d'entériner des évolutions sémantiques imposées par une discipline extérieure à son propre monde conceptuel.

C. — *L'objectivation des modes de la subjectivation et l'expropriation du sujet*

C'est non sans une certaine surprise que nous avons pu constater que, volontairement ou non, ce rapport offre une revue systématique de tous les *modes possibles de l'appropriation du corps humain*, ce que nous appelons *l'incarnation* ou la « *subjectivation incarnante* ». Nous faisons l'hypothèse que c'est ce qui fait en majeure partie la force de conviction de cette communication scientifique.

(25) *Le Nouvel Observateur*, 8-14 déc. 1988.

L'entreprise vise à différencier certaines représentations subjectivantes parfois attachées à l'embryon en fonction de son stade d'évolution. La fracture souhaitée dans la représentation des phases du développement de l'embryon s'arc-boute donc à la tentative d'objectivation des modes possibles de l'incarnation d'un sujet dans un corps. L'argumentation repose sur le fait que les potentialités de subjectivation accordées parfois à l'embryon ne se retrouvent pas chez le pré-embryon. Il y a en effet quatre possibilités pour un sujet de s'assurer de son corps en tant que « *proprium* », aux deux sens du terme « propriété », appartenance et essence, c'est-à-dire qu'il l'incarne et le réclame en tant que « sien » : par la sensation, la volonté, la relation à autrui et le savoir. Or, nous avons constaté que tour à tour chacune de ces quatre modalités d'incarnation d'un sujet sont écartées en ce qui concerne le pré-embryon, dé-subjectivant radicalement par là-même cette matière humaine en ses tous premiers instants. La stratégie des acteurs de la science est de conduire les décideurs à l'impossibilité de pouvoir se *représenter* la matière embryonnaire comme une subjectivité incarnée.

L'objectivation des modes de l'incarnation a pour but l'expropriation du sujet, afin de pouvoir s'approprier l'objet matériel résiduel, alors « désanimé » ou « dépsychisé », mais non « dévitalisé ». On ne cherche pas ici à décider de ce qu'est la vie en son début mais à savoir si une matière vivante quelconque est susceptible d'incarner une subjectivité. La biologie est passée de la recherche d'un *paradigme vitaliste* à celle d'un *paradigme subjectivationiste*. Pour ce qui de la fin de la vie, la notion de mort cérébrale a déjà permis de trancher les liens du sujet et de son incarnation, la mort du sujet ayant été découplée de la mort de l'organisme. A défaut de pouvoir dire si un corps est sujet, on dira ici quel corps n'est pas sujet. Nous avons vu comment l'argumentation était construite de manière quasi syllogistique : A possède B, C ne possède pas B, donc C n'est pas A (où A = « être humain », B = « attributs définitoires de l'identité d'un être humain », C = « pré-embryon »). A la théologie négative qui dit ce que n'est pas Dieu, fait pendant aujourd'hui la « *psychologie négative* », qui dit ce qui n'est pas sujet.

Nous pensons le sujet humain en fonction de notre propre expérience de nous-mêmes qui est avant tout multiple. Les quatre modes possibles de la subjectivation incarnante et de l'appropriation du corps doivent être niés pour que soit niée la tentation de subjectiver les phases initiales du développement de l'être humain. C'est le but de la série d'arguments utilisés par ce rapport qui visent à la reconstruction de la représentation : en objectivant la subjectivité afin de mieux la contrer, on veut empêcher quiconque de s'assimiler à cet être qui ni ne ressent, ni ne veut, ni ne communique, ni ne sait.

En premier lieu, je me sais sujet d'un corps, subjectivité incarnant une matière parce que je suis *sensation*, que je souffre, j'ai du plaisir, je pâtis. Or, l'absence des organes permettant la perception sensorielle (externe et interne) fait qu'à aucun moment cet être potentiel qu'est le pré-embryon n'est sensé ressentir quoique ce soit, pour autant que nous soyons assurés de connaître tous les modes possibles de perception des cellules vivantes humaines.

En second lieu, je me sais subjectivité incarnée lorsque ma *volonté* peut exercer sa *puissance* sur le corps que je m'approprie et que je dis mién. Cette perspective se fonde sur l'expérience de son propre être comme un « homoncule » qui actionne à volonté l'instrument que devient alors le corps. Nous avons vu que l'absence de la ligne primitive, dans la mesure où celle-ci est l'annonce morphogénétique du système nerveux (central et périphérique), base organique de la consti-

tution de la somesthésie et de la somatognosie et de l'expression volontaire autonome, pouvait être interprétée comme le signe de l'impuissance profonde de l'embryon. Quelle subjectivité peut alors incarner cette réalité qui ni ne ressent et ni n'agit ? Les deux versants traditionnels de la psychophysiologie, action et passion, perception et motricité, étant encore absents, cette « matière » ne peut être que l'expression d'un néant de sujet.

La troisième dimension de l'incarnation fait du corps un « *proprium* » parce que l'autre le reconnaît en tant que tel. C'est de la *relation* à l'autre, de son regard sur moi, qu'émerge la subjectivation. Cette détermination de la subjectivité par et dans la relation à l'autre apparaît surtout dans les arguments morphologiques. Les critères topologiques et morphologiques sont des facteurs puissants d'objectivation subjectivante : l'objet n'existe psychologiquement que par sa *distinction*, sa discrimination des autres objets proches (principe structural autant valable en linguistique qu'en psychologie de la perception), et l'espace est l'un des facteurs premiers qui crée l'exclusion et donc la distinction (« *partes extra partes* »). La perception de soi par autrui conduit à une reconnaissance, point de départ de ce type d'incarnation de son corps.

La quatrième et dernière dimension de l'appropriation du corps, celle que nous qualifions de *gnoséologique* ou de *noétique* est le deuxième versant de l'incarnation subjectivante en relation de dépendance à l'autre. Je suis ce que je sais, et je sais ce qui m'est appris, car nous n'avons pas l'*expérience* directe, immédiate du phénomène. Je me *sais* sujet car *on* m'apprend que je suis sujet. Cet apprentissage social de la subjectivation peut être autant doxologique que scientifique : je suis A.D.N., ou système H.L.A. comme on l'a vu pour le pré-embryon. Mais d'autres se sauront « Communion des Saints », âme, ancêtre... Nous avons vu comment l'absence d'un système immunitaire était interprétée comme l'absence de subjectivation possible. A l'heure où la science clame la vérité du monde et de l'être, qu'est-ce qu'un être qui n'a même pas « d'identité biologique » ? La dimension gnoséologique de l'incarnation est ce sur quoi nous avons le plus à réfléchir, la communication de la connaissance scientifique étant l'une des principales puissances fondatrices du remodelage de nos catégories mentales et sociales. Dans cette perspective d'une détermination sociale de la subjectivation, nombreux sont ceux qui ont déjà souligné combien la vulgarisation de la génétique a survalorisé ce mode d'incarnation de l'être au profit d'autres modes de subjectivation tout aussi pertinents (26).

V. — CONCLUSION : APPROPRIATION, DÉSUBJECTIVATION ET ÉTHICISATION DES MATÉRIAUX DU CORPS

Exproprier la subjectivation pour mieux s'approprier l'objet : le groupe de scientifiques qui a conçu la communication scientifico-politique que nous avons analysée poursuivait un but qui, paradoxalement aux yeux de certains peut-être après la lecture de ce texte, nous ne désapprouvons pas *a priori*. L'expérimentation peut être

(26) V. notre recherche sur l'objectivation de la subjectivation des matériaux corporels. Cf. *supra*, notre 21.

tolérée sur le pré-embryon dans un but thérapeutique qui exige dans un premier temps des recherches fondamentales, à condition bien entendu que toutes les normes requises pour les manipulations sur les matériaux d'origine humaine soient respectées, et que les protocoles expérimentaux soient étudiés par les comités d'éthiques nationaux et locaux (accord des donneurs des pré-embryons, absence de mercantilisme, respect de la valeur à accorder à tous matériaux d'origine humaine, du fragment d'A.D.N. au cadavre... etc.). L'ensemble de ces constitutions sont à expliciter, ainsi que la liste des maladies génétiques pouvant légitimement faire l'objet d'une thérapie génétique afin d'éviter l'eugénisme à des fins non thérapeutiques.

Nous avons voulu mettre en évidence, grâce aux concepts de la psychologie cognitive des représentations sociales, les critères de distinction qui entendent asseoir une éthique de la recherche sur l'embryon. Or, quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir sur la finalité de leur utilisation, ils nous sont apparus fragiles. S'ils mettent en lumière les motifs selon lesquels je me vis sujet, ils ont laissé dans l'ombre les motifs qui font que la vie en ses débuts serait aussi celle d'un sujet. La question est bien celle de savoir s'il est possible de fonder une éthique sur des bases scientifiques, qu'elles soient arithmétiques, morphologiques ou biochimiques. Il nous semble que l'hétérogénéité et l'hétéronomie des ordres de la connaissance, l'éthique, l'esthétique, le spirituel ou le scientifique, invitent à ne pas rechercher *a priori* l'adéquation d'une catégorisation à une autre. Un trait distinctif morphologique n'implique pas nécessairement une distinction juridique. Toutefois, l'effet des taxinomies est puissant et la pensée manipule difficilement les objets intercatégoriels comme par exemple les limites de l'inanimé et de l'animé, le passage entre deux gamètes et un embryon, entre du potentiel et de l'actuel, du vivant et du mort etc... C'est sur la conscience de l'inadéquation entre les ordres de connaissance que se fondent les prises de position de l'Eglise catholique. « Nul biologiste ou médecin ne peut raisonnablement prétendre décider de l'origine et du destin des hommes, au nom de sa compétence scientifique » (Ratzinger, Instruction du 10 mars 1988). *A contrario*, on aurait envie d'ajouter : « pas plus que la compétence théologique ». On en revient alors à la question du pouvoir que reflète cette lutte d'influence entre les ordres de la connaissance, la foi et la science, la biologie et l'anthropologie, l'arithmétique et la morphologie...

Nous pensons avoir montré qu'il existe un risque certain à utiliser sans précaution les notions « d'essence de l'homme », de « sujet » : celui de voir s'instaurer des pratiques douteuses, dans les marges des catégories du savoir positif. Et nous savons que les franges catégorielles sont dangereuses, comme si jamais naissait la catégorie des « pas-tout-à-fait » hommes... C'est bien la gestion de la déshumanisation nécessaire à l'objectivation scientifique qui est au centre de nos réflexions. La déssubjectivation des données de l'expérience ne concourt pas obligatoirement à la dévalorisation de l'objet de recherche. Éthiciser le monde, ce n'est pas s'empêcher de le connaître, c'est empêcher qu'il disparaisse dans les infinis pascaliens. Il s'agit de donner, ou redonner, sens et réalité aux nouveaux objets issus des représentations scientifiques, et dans le cas présent de resubjectiver ce nouvel objet qu'est devenu l'être humain. Quand bien même aurions-nous une représentation tout à fait déssubjectivée de l'homme, il nous resterait de toutes façons l'impérieuse nécessité de nous incarner dans ces chairs recomposées, qu'elles soient greffons, molécules de synthèse, organes artificiels, etc... Le paradigme de la subjectivation échappe de plus en plus à la biologie proprement dite.

Il nous incombe aujourd'hui de gérer humainement la désobjectivation et la déshumanisation des matières corporelles (de l'A.D.N. au cadavre) issues des représentations nécessairement objectivantes des savoirs scientifiques et techniques. Comme il n'y a pas adéquation *a priori* entre les différentes catégorisations des objets du réel, issues des divers ordres de la connaissance (biologique, juridique, psychologique...), les luttes de pouvoir visant la primauté d'un ordre paradigmatique sur un autre nous semblent pouvoir être contrebalancées par l'instauration de lieux de partage et de confrontation des différents ordres épistémiques, et qu'ainsi, au déficit démocratique déjà largement constaté en matière de bio-éthique, ne se surajoute point un déficit gnoséologique.